

FPR n° B4

**DIRECTEUR DE L'ECONOMIE FORESTIERE, DE  
L'ANIMATION TERRITORIALE ET DU PARTENARIAT**

**FILIERE :** Management

**FAMILLE METIERS :** Génie forestier et animation territoriale

**ACTIVITES :**

Le Directeur de l'économie forestière, de l'animation territoriale et du partenariat est un organe technique ayant compétence générale pour toutes les questions relatives au domaine de l'économie forestière, de l'animation territoriale et du partenariat.

**MISSIONS :**

Le Directeur de l'économie forestière, de l'animation territoriale et du partenariat est chargé des missions suivantes :

- Organisation de l'exploitation forestière ;
- Valorisation des Produits Forestiers ;
- Études et Inventaire Forestier National ;
- Animation territoriale et Partenariat ;
- Parcours Forestiers et Sylvopastoraux ;
- Les FUP et de l'accueil du public.

**RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :**

Le Directeur de l'économie forestière, de l'animation territoriale et du partenariat relève directement du Directeur Général de l'ANEF. Il supervise les entités suivantes :

- Département de l'économie forestière ;
- Département de l'animation territoriale et du partenariat.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

**EXIGENCES DU POSTE :**

- Disposer d'un haut niveau d'enseignement et de la qualification exigible ;
- Avoir occupé un poste de directeur d'administration centrale ou un poste de chef de division pendant au moins 06 ans ou un poste de chef de service pendant au moins 10 ans.
- Maîtrise des langues : Arabe ; Français ; Anglais

